

mairie-heurtevent@wanadoo.fr

à compter du 06 novembre 2023
et pendant la durée travaux

*Permanence mairie annexe
le lundi de 16h15 à 17h15*

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire délégué de HEURTEVENT,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de la société SPIE Citynetworks par Mme BERTRAND Eva domiciliée à Cléon (76) chargée des travaux de remplacement d'un appui télécom cassé/penché + câbles éventuels sur la route de la Hanoudière.
Considérant que les travaux doivent commencer le 06 novembre 2023,
Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique et pour la nécessité de travaux importants,
Vu l'intérêt général,

A R R Ê T É

Article 1er : L'entreprise SPIE Citynetworks est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de travaux de remplacement d'un appui télécom cassé/penché + câbles éventuels, sur la route de la Hanoudière à partir du 06 novembre 2023.

Article 2 : Des sens de points de repères décroissants et un empiètement sur chaussée, le temps des travaux seront mis en place par l'entreprise SPIE dans le cadre de ces travaux.

Article 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront protégées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Livarot
- Monsieur le chef de la police municipale
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Livarot
- à la société SPIE CITYNETWORKS

Fait à Heurtevent, le 02 novembre 2023

Le Maire délégué,
Jean-Louis DESMONTS

